

COMPTE RENDU DE MISSION EN MARTINIQUE du 19 au 26 juillet 1990

Martine ANTONA
IFREMER Service d'Economie Maritime.

Octobre 1990

RESUME:

L'aquaculture de poisson est une activité en démarrage en Martinique comme diversification possible de l'élevage de la chevrette (*Macrobrachium Rosenbergii*) débuté au milieu des années 70. Deux espèces sont concernées, une espèce d'eau douce (le tilapia rouge ou Saint-Pierre pays) et une espèce marine (le redfish ou ombrine tropicale). Ce rapport de mission présente dans une première section, les conditions locales de développement de l'aquaculture de poisson en Martinique - les caractéristiques actuelles des élevages, le secteur de production existant et son encadrement-. Une seconde section recense les principales contraintes de fonctionnement de la filière -contraintes techniques ou de marché-.

INTRODUCTION: Objectif de la mission

Cette mission a été effectuée par le Service d'Economie Maritime à la demande du département Ressources Aquacoles du 19 au 26 juillet 1990.

Son objectif était d'identifier et d'analyser les atouts et contraintes de développement de l'élevage de poissons marins en Martinique. Deux espèces nouvelles sont mises en élevage : une espèce d'eau douce (*Oreochromis* sp.), hybride de tilapias et un poisson marin le red fish (*Sciaenops Ocellata*) qui fait l'objet d'un programme de recherche de la station IFREMER du Robert. Il faut noter que ces espèces ne sont pas autochtones et qu'elles ne disposent pas d'une tradition de consommation locale.

Le stade de développement de ces deux filières est différent. L'élevage du tilapia rouge est déjà pratiqué par quelques producteurs et bénéficie d'un début de structuration de l'activité: la SICA aquacole, créée à l'origine pour la chevrette intervient pour la fourniture d'alevins et la commercialisation , une dénomination commerciale "Saint-Pierre pays" est attribuée et un dispositif d'aides financières (subventions nationales) est en place en 1990.

Pour le red fish dénommé localement ombrine tropicale, on ne recense qu'un seul producteur et des essais encore dispersés.

La première section sera donc consacrée aux conditions locales de développement de l'aquaculture de ces espèces (identification de l'existant aquacole, potentialités d'investissement et de soutien des filières). La seconde abordera les contraintes économiques propres à la production de ces espèces en raison de caractéristiques techniques ou de marché. Les conclusions concerneront les points de blocage identifiés.

1. LES CONDITIONS LOCALES DU DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE DE POISSONS

11. La production aquacole existante (cf carte n°1 localisant les élevages existants)

Un secteur de production dominant: la chevrette

L'élevage de la chevrette a débuté en 1977-78 en Martinique sous l'influence de facteurs favorables (Catanzano, 1988). En 1989, la production atteint 57 tonnes. Le secteur de production est constitué de nombreuses entreprises de petite taille (0,8 ha en moyenne). L'activité aquacole constitue pour la majorité des entreprises, une activité complémentaire à une activité agricole (80% des entreprises en 1986 comme en 1990).

Ce secteur de production connaît actuellement une phase de stagnation de son développement* (tableau 1). Depuis 1987, les surfaces mises en élevage diminuent (de 44 à 33 ha entre 1987 et 1989) et le nombre d'exploitations régresse (50 exploitations en 1989 contre 54 en 1987) sous l'influence de plusieurs facteurs :

- une diversification supplémentaire de l'activité agricole vers l'élevage de poissons d'eau douce (Saint-Pierre),
- l'abandon de l'activité chevrette par de petites exploitations consécutive à la stagnation des rendements et à la baisse du prix d'achat par la SICA aquacole.

La SICA regroupe la majorité des producteurs de chevrettes. Ses fonctions successives ont été la fourniture de post-larves (écloserie de Saint Pierre), la prestation d'assistance technique aux exploitations, la commercialisation d'une partie de la production (20 à 40% selon les années). En outre, elle centralise les subventions de type agricole accordées au secteur.

	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90
Surfaces (ha)	1,2	3,9	4,5	5,0	9,0	17,0	20,0	27,0	42,0	44,0	42,0	33,0	33,0
Surface moy.(ha)	0,2	0,4	0,4	0,3	0,5	0,7	0,6	0,6	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7
Production (T.)	0,2	1,7	4,0	5,0	56,0	13,0	27,0	35,0	50,0	53,0	53,0	57,0	55,0
Producteurs	5	9	12	15	18	27	33	44	50	54	52	50	50

Sources - 1978-87: M. FALGUIERE Info macro ,1987-90 : D. LACROIX IFREMER. Pour 1990, il s'agit d'une estimation.

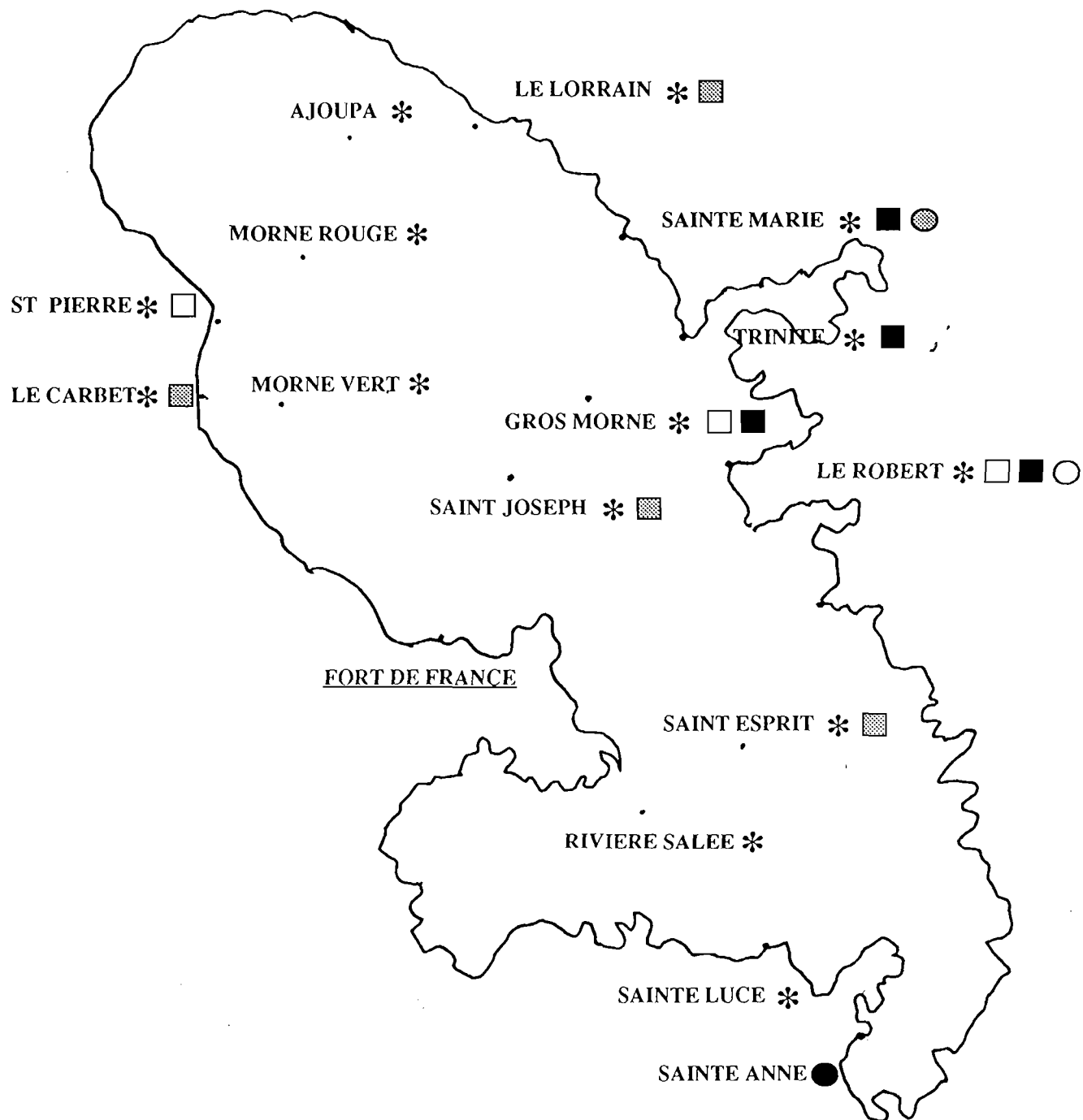
Un secteur en démarrage en eau douce: le Saint Pierre Pays

Importé de Floride en 1986 par l'ADAM **, organisme régional de développement de l'aquaculture, l'élevage du Saint-Pierre pays, hybride de tilapias est pratiqué depuis 2 ou 3 ans par quelques producteurs. 6 tonnes ont été produites en 1988, 28 tonnes en 1989 et les prévisions seraient supérieures à 50 tonnes pour 1990 (J.P.Marion, ADAM).

* Les phases précédentes de développement identifiées (Catanzano 1988) étaient la création du secteur et la mise au point de l'écloserie (77-81), la maîtrise de la production de post-larves et le doublement des surfaces exploitées (81-82), et enfin la structuration de la profession par la biais d'une SICA à partir de 1983.

** ADAM: Association pour le Développement de l'Aquaculture en Martinique.

IMPLANTATION DES ENTREPRISES AQUACOLES (1990)



- * CHEVRETTE
- SAINT PIERRE PAYS: ECLOSERIE
- SAINT PIERRE PAYS: GROSSISSEMENT
- ▨ SAINT PIERRE PAYS: ESSAIS
- OMBRINE: ECLOSERIE
- OMBRINE: GROSSISSEMENT
- OMBRINE: ESSAIS

Le développement de cet élevage a connu deux phases

- de 1987 à 1989, le démarrage des essais, en eau douce comme en mer dans quelques entreprises (cf tableau 2).

- à partir de 1989, l'abandon des premiers essais en mer, qui se sont révélés peu significatifs (mortalités dues à des maladies apparues lors du transfert des alevins en mer).

L'hétérogénéité entre les tailles et les caractéristiques des structures techniques existantes est importante : on recense un élevage de type extensif en bassin en terre, un élevage de type intensif en bacs en plastique ou encore un élevage en fûts de récupération de distillerie.

L'aquaculture de ce poisson en est au stade où chaque producteur développe sa propre technique et constitue son réseau de distribution.

Des essais d'élevage de poissons marins: l'ombrine tropicale.

L'élevage de cette espèce a été également introduit par l'ADAM en 1985 en provenance des USA. En mars 1987, IFREMER démarre un programme de recherches sur l'ombrine et l'équipe Ressources Aquacoles de la Station du Robert s'y consacre exclusivement depuis 1988. Un bilan des recherches sur la mise au point de l'élevage effectué en Martinique est en cours de publication.

Quelques caractéristiques de ces essais:

- L'élevage larvaire et la production d'alevins sont effectués uniquement par IFREMER, dans les locaux de la station.

- Le grossissement s'effectue actuellement dans des cages en mer. Le cycle de production varie de 6 mois (tête de lot) à 1 an pour un poisson de 500 g. environ. En 1989, 2,5 tonnes ont été produites. Les premières structures d'élevage, des cages flottantes dans les bassins en terre sont maintenant abandonnées. Deux producteurs font les essais d'élevage en mer, respectivement en relation l'IFREMER (M. AULIEN) et l'ADAM (M. de MALLERAY). Dans les deux cas et pour des raisons de moyens humains, il s'agit plus d'un encadrement assez informel que d'un suivi *.

- Il n'y a pas d'essais de prégrossissement.

* E. GOYARD (IFREMER) a complété ce travail par une estimation des coûts de production dans quelques cas de figures, à partir de relevés des charges effectués par le producteur. Mais comme il s'agit encore d'essais récents donc caractérisés par une variabilité importante des paramètres d'élevage (charge des cages) ou des critères biologiques (taux de conversion ou de mortalité), aucune généralisation ne peut être faite.

Tableau 2:L'AQUACULTURE DE POISSON EN MARTINIQUE

	ACTIVITES		SAINT PIERRE PAYS					OMBRINE
	activité principale	élevage chevrette (surface)	localisation	type	technique	production 1989 ou prévue	commercialisation	stade

ENTREPRISES EXISTANTES

DE MALLERAY	agricole*	stoppé** (3,5 ha)	Atlantique	eau douce	bassin terre	15 T	individuelle	essais en mer
DORMOY	autre	oui (2,2 ha)	Centre	eau douce	bassins	6 T.	SICA & autres	
M.C.C.	autre	oui (3,8 ha)	Atlantique	eau douce	bassins	6 T.	SICA & autres	
ASSELIN	nd	non		eau de mer	cages	abandon	-	abandon
AULIEN	aquaculture	non	Caraïbe	eau de mer	cages	abandon	-	production en mer
				eau douce	bassin terre	projet	-	2,5 t.

PROJETS

LA NAU	agricole	oui (1,8 ha)	Centre	eau douce	bassin terre	nd		
DE LA ROUGERIE	agricole	oui (0,7 ha)	Atlantique	eau douce	bassin terre	12 T.		
J.P. CLAUDE	élevage & autre	oui (1 ha)	Centre	eau douce	bassin terre	6 T		
LAJUS	agricole	oui (1,5 ha)	Caraïbe	eau douce	bassin terre	6 T.		

* Le terme activité agricole recouvre la culture de la banane ou de la canne à sucre;

** Reconversion totale du macrobrachium vers le Saint Pierre

12. Potentialités de création d'un secteur productif

Capacités et motivations d'investissement

Le développement de l'élevage de la *chevrette* en Martinique a répondu à un besoin de diversification du secteur agricole. Les types d'exploitation identifiés selon l'importance de l'activité d'élevage (Catanzano, 1988) se répartissent en trois groupes:

- des exploitations en mono-activité chevrette, au nombre de 3 qui disposent d'environ 1/3 des surfaces en élevage.
- des exploitations pratiquant avec l'élevage de la chevrette une réelle double-activité (7 recensées en 1988), qui occupent plus de 40% des surfaces aquacoles.
- une majorité d'exploitations (environ 40) pour lesquelles l'élevage de la chevrette, annexe à une activité généralement agricole, est effectué sur des surfaces réduites, non utilisées par l'activité principale (20% des surfaces totales en élevage).

Les producteurs actuels de *Saint-Pierre pays en eau douce* sont deux entreprises du premier type (mono-activité chevrette) et une du second type. Pour ces entreprises, l'aquaculture du Saint-Pierre pays est une diversification possible de l'élevage de la chevrette (utilisation des mêmes sites), une opportunité d'investissement et une possibilité de valoriser leurs marchés en fournissant une gamme de produits. On note un seul cas de reconversion totale de la chevrette vers le Saint-Pierre pays, mais les raisons en sont liées aux conditions du site d'élevage (localisation et approvisionnement en eau des bassins d'élevage).

Ce profil des éleveurs est confirmé avec les 4 projets d'élevage du Saint-Pierre en cours qui concernent tous des producteurs de chevrettes du second type.

En revanche, les éleveurs (2 au total) qui ont réalisé les essais *en mer*, abandonnés pour le Saint-Pierre et poursuivis pour l'ombrine, ne proviennent pas du secteur de la chevrette et sont soumis à de réelles difficultés de financement de leur activité.

Le développement de l'aquaculture marine en Martinique dépendra très probablement du potentiel de diversification supplémentaire du secteur aquacole existant, le plus susceptible d'effectuer les investissements nécessaires sur de nouveaux sites.

Les aides à la filière aquaculture

Des subventions nationales ont été accordées au *secteur de la chevrette* dès 1981. Depuis 1984, elles sont accordées par l'ODEADOM et la Région dans le cadre du contrat de plan. Il s'agit principalement d'aides aux structures de type agricole qui transitent en totalité par la SICA aquacole. Elles comprennent

- des aides destinées à la SICA pour l'écloserie et la commercialisation - fonctionnement et investissement-
- des aides aux fermes -sous forme d'une prime à l'ha de bassin construit- (cf annexe n°3). Depuis 1987, la construction de bassin d'élevage de chevrettes n'est plus subventionnée.

Des aides individuelles de type industriel ont également été attribuées aux fermes (primes d'équipement, primes à la création d'entreprise...). Enfin le FEOGA est intervenu notamment en 1984 (3,8 MF pour 3 dossiers).

Pour le *Saint-Pierre pays*, le contexte d'intervention est identique à celui mis en place pour la chevrette. Il s'agit toujours de la part de l'ODEADOM et de la région, d'aides aux structures attribuées par l'intermédiaire de la SICA.

Pour 1990, le volume global d'aide notifié est de 800 000 F (M. de la Mauget, DDA).

- Les aides à la SICA s'élèvent à 271 000 F au titre du fonctionnement et 120 000 F au titre de l'investissement (écloserie).
- Les subventions à l'investissement attribuées aux fermes pour un montant de 400 000 F concernent l'intensification de l'élevage et l'équipement des exploitations (aérateurs, distributeurs d'aliments).

En juillet 1990, aucun dossier n'avait encore été déposé par les exploitants (M. Louise, SICA). Pour les producteurs interrogés à ce sujet, le montant minimum d'investissement éligible pour une aide à 25% se situe à un niveau trop élevé (350 000 F)*. En revanche, il faut noter que ce type de mesure pourrait à terme favoriser l'organisation de l'activité dans des lotissements aquacoles.

Enfin pour *l'ombrine*, aucun dispositif spécifique n'est en place. Les producteurs peuvent bénéficier de mesures générales d'aide à la création d'entreprise (prime à la création de 30 000 F, défiscalisation de l'investissement, exonération de charges sociales) mais peu adaptées au contexte actuel de l'aquaculture marine.

13. Disponibilité de sites adaptés

La situation se présente très différemment pour les deux espèces.

Dans le cas du Saint-Pierre pays,

L'élevage est pratiqué en eau douce. Les sites de production de chevrettes ont été les premiers utilisés pour la production de Saint-Pierre. Mais les bassins en terre se révèlent des structures moyennement adaptées à cet élevage. Leur colonisation possible par des chevrettes parasites pose des problèmes de rendement et leur envasement augmente le coût de production du poisson. En raison de leur proximité de points d'eau douce et de leur disponibilité, ils restent néanmoins des sites potentiels intéressants pour le Saint-Pierre pays.

Une réserve peut être faite dans le cas d'une intensification des techniques d'élevage: les surcoûts dus à l'enclavement des sites utilisés actuellement pour la chevette et à leur manque fréquent d'infrastructures (électrification, routes...) pourraient être importants.

Dans le cas de l'ombrine tropicale

Les structures d'élevage employées sont des cages en mer, d'où un besoin en sites marins relativement abrités et présentant un bon renouvellement et une qualité certaine de l'eau avec de faibles écarts de température. La côte atlantique de la Martinique semble offrir de tels sites.

La disponibilité de terrains à terre - pour l'accès aux cages et l'implantation de bâtiments d'exploitation - semble actuellement poser plus de problèmes que celle de sites en mer. Plusieurs raisons sont invoquées dont la concurrence entre activités et la protection de l'environnement littoral - mangroves, forêts domaniales - (M. Courtier, ONF). Ce facteur pourrait prendre une importance plus grande dans le cas d'essais de grossissement de poissons marins en intensif à terre. Cependant ce mode d'élevage

* Dans le cadre du règlement 1760/87 de la CEE sont attribuées des aides sous forme de bonification d'intérêts: les P.A.M (plans d'amélioration matérielle). Ce dispositif, plus souple et plus rapide que les subventions à l'investissement, s'applique à des projets de taille plus réduite et pourrait se donc révéler intéressant pour les aquaculteurs marins. Il présente en outre des dispositions particulières pour l'installation de jeunes exploitants et pour les zones défavorisées. Les dossiers sont gérés localement par la Direction Départementale ou Régionale de l'Agriculture.

serait peu envisageable pour l'ombrine en raison des fortes exigences de ce poisson en eau pure (eau de forage ou nombreuses filtrations ...) (J.P.Marion, ADAM)*.

Une commission réunissant les Affaires Maritimes, la Direction de l'Équipement, l'Office National des Forêts et l'IFREMER doit, au cours du dernier trimestre 1990, définir une politique d'attribution de sites au travers de zones à vocation aquacole (5 ou 6 prévues). Un repérage des sites potentiels a été effectué mais aucune décision n'est prise sur le choix des zones, sur les modalités d'attribution (convention d'exploitation ou concession, durée), sur le type et le montant de la redevance ni sur les garanties d'une véritable affectation à l'aquaculture.

14. Les structures d'encadrement et de transfert

Le diagnostic concernant la faisabilité technique de l'élevage ou l'opportunité des choix techniques ne fait pas l'objet de ce travail. Notre interrogation concernera plutôt le degré de maîtrise technique de ces élevages par les producteurs, donc le rôle des organismes d'intervention et de transfert. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas inclus IFREMER dans la liste de ces organismes*.

Rôle de l'ADAM

L'ADAM est la structure d'appui à l'aquaculture et de transfert mis en place par la Région. Différentes fonctions lui sont assignées:

- identification de possibilités de développement ou de diversification de l'aquaculture
- amélioration des techniques d'élevage
- suivi technique des essais chez les producteurs
- formation de candidats à l'installation.

Compte tenu de ses faibles effectifs et d'un manque de moyens, l'ADAM ne peut remplir l'ensemble de ses fonctions. Le Saint-Pierre et l'ombrine ont été introduits en Martinique par l'ADAM. A partir de 1987, l'ADAM a privilégié la filière Saint-Pierre pour éviter une dispersion des efforts.

Les essais techniques en cours portent sur la mise au point de distributeurs d'aliments pour les élevages de Saint-Pierre en bassin en terre. L'ADAM a également mis en place une formation pour des candidats à l'installation (cf infra) et participe avec un producteur à des essais d'élevage d'ombrine.

Mais, selon les producteurs rencontrés, il persiste pour le Saint-Pierre, un fort besoin en recherche amont (amélioration de souches), en encadrement technique des exploitations, en expérimentation zootechnique et en suivi économique de structures d'élevage que l'ADAM ne peut remplir.

Rôle de la SICA

Pour la SICA, on ne peut parler de rôle en terme de transfert mais plutôt en terme de structuration du secteur par une présence en amont (fourniture d'alevins, centralisation des aides) et en aval (commercialisation des produits), analogue au schéma mis en place pour la chevrette.

* A cet égard, la visite récente de Mr LAMOTHE (Aqualande) en Martinique a éveillé l'intérêt des producteurs pour un élevage de bar de ce type avec un objectif de commercialisation en Métropole.

* cf p.4 pour l'intervention d'IFREMER dans la mise au point de l'élevage d'ombrine, programme exclusif de l'équipe R.A depuis 1988.

La SICA dispose d'un quasi monopole (en cours d'effritement) sur la production d'alevins de Saint-Pierre. Des problèmes de qualité des alevins (taches noires) et une production insuffisante amènent des producteurs à produire eux mêmes leurs alevins.

De plus, les options prises par la SICA pour la commercialisation du poisson (ventes aux poissonniers et aux grandes surfaces, non respect des délais de règlement aux producteurs) sont contestées par les producteurs, qui commercialisent une part importante de leur production directement (cf infra).

Enfin, son équilibre financier, précaire depuis 1987 (Catanzano, 1988) et son échec dans l'organisation du marché semblent en faire actuellement une structure fragile.

2. LES CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT

21. Contraintes techniques

211. Disponibilité en alevins

Saint-Pierre

Depuis l'arrêt de fourniture des alevins de Jamaïque en 1989, l'approvisionnement des élevages est assuré par une production locale.

La SICA aquacole commercialise 30 000 alevins par mois (sur une production d'environ 50 000) (M. Louise, SICA). Les installations, utilisées conjointement pour la chevrette et le Saint-Pierre, sont plutôt anciennes et l'écloserie souffre d'une planification insuffisante dans la demande d'alevins. Compte tenu d'un manque de géniteurs et d'équipement, elle ne peut donc fournir toutes les demandes. Dans des conditions plus favorables de fonctionnement, sa capacité de production serait de 60 à 80 000 alevins par mois.

Le prix de vente par la SICA est de 1,10F pour un alevin de 1,5 à 2 g et de 1,30F pour un alevin de 3 à 5 g, pour un coût de production actuel de 1,20F. A pleine capacité de production, le prix devrait descendre à 0,90F et le coût de production à 0,85F (J. LOUISE, SICA).

Deux producteurs complètent leur approvisionnement en produisant des alevins en faible quantité (10 000 à 20 000 alevins par mois). Les coûts de production annoncés se situent entre 0,4 et 0,6F par alevin (hors amortissement).

Enfin, l'ADAM produit 20 à 25 000 alevins par mois (pour une capacité de production de 40 000) et en utilise 20 000 pour ses propres besoins. Depuis 1989, la fourniture d'alevins est irrégulière (J.P. Marion, ADAM).

ombrine tropicale

La Station IFREMER du Robert est actuellement la seule à fournir des alevins. La première ponte locale a eu lieu en août 1989. En février 1990, 25 000 alevins avaient été produits dont 18 000 fournis aux deux producteurs. Les alevins de 3 g. sont fournis à 2,00F l'unité. Une première estimation du coût réel de production le situerait vers 3,00F (IFREMER Martinique).

De mars à juin 1990, des problèmes de maturation et de disponibilité de salles de ponte ont provoqué un arrêt de fourniture d'alevins (les deux salles existantes seraient insuffisantes pour une production d'oeufs toute l'année) sans alternative d'approvisionnement pour les producteurs.

212. Disponibilité en aliments

Saint-Pierre

Une entreprise locale de fabrication d'aliments pour le bétail (Société PROMA) assure la production d'aliment pour le Saint-Pierre-pays. Mais nos interlocuteurs ont mentionné à plusieurs reprises des problèmes de formulation, une irrégularité de la composition et de la qualité des aliments -se répercutant sur le goût du poisson- et une capacité de production limitée à 20 tonnes par an au maximum.

Ombrine

Il n'existe pas de formulation d'aliment spécifique à l'ombrine. L'aliment utilisé est un aliment pour loup venant de métropole. Son prix est élevé, environ 5,5 F/kg.

213. Disponibilité en personnel

Pour l'instant, il est évident que le problème du personnel ne constitue pas une contrainte majeure. Mais il est intéressant de noter que les opérations de formation de techniciens en aquaculture menées par l'ADAM sur des jeunes de 18 à 25 ans ne dégagent pas un bilan très favorable. Sur 240 personnes ayant bénéficié de la formation, 5 personnes sont restées dans le domaine de l'aquaculture et 3 ont de projets de création d'exploitation surtout en Saint-Pierre-pays.

Les candidats à l'installation, surtout pour une activité en mer, sont peu susceptibles de se trouver dans le type de profil des stagiaires -jeunes d'emploi- (J.P. Marion, ADAM) se trouver dans le type de profil

22. Contraintes de marché

Les conditions d'insertion d'une filière nouvelle dans le contexte local dépendent largement de la taille du marché et des concurrences qui peuvent être identifiées. Le cas du Saint-Pierre et de l'ombrine se différencie de celui de la chevrette en cela qu'il s'agit de produits nouveaux pour lesquels il n'existe pas de tradition de consommation en Martinique. Il convient donc de replacer les contraintes de marché dans le contexte global du marché des produits de la pêche.

221. Rappel: le contexte du marché du poisson à la Martinique

Ce paragraphe reprend des éléments présentés dans un rapport d'études sur la commercialisation du poisson frais en Martinique (Murat, 1990) et un document de travail du SEM consacré au marché du poisson et ses enjeux (Lantz, Murat, 1990).

Un déficit du marché

Le déficit en poisson du marché martiniquais est sensible à deux niveaux.

Globalement, le contexte est celui de la stabilité de la consommation à un niveau élevé (25 kg de poisson/hab/an) et d'un approvisionnement de plus en plus le fait des importations. 2 000 à 2 500 tonnes de poissons séchés, salés, fumés, 1 800 tonnes de poissons frais et réfrigérés et 1 000 tonnes de poissons congelés sont importées annuellement.

La croissance la plus forte est celle des importations de poissons frais et réfrigérés: entre 1983 et 1988, leur tonnage a été multiplié par 2, passant de 966 tonnes à 1750 tonnes (Eugène, 1989).

Les captures de la pêche locale se situent à environ 3 000 tonnes par an (poissons, coquillages et crustacés) dont 2400 tonnes de poissons. Elles sont commercialisées à l'état frais: il n'existe pas d'unités de transformation ni de congélation pour les produits de la pêche locale en Martinique *.

Par type d'espèce, on constate que l'approvisionnement du marché est très différencié.

Les "poissons rouges" (vivaneaux, sardes, goquettes...) représentent 30 à 40% des apports de la pêche martiniquaise (environ 650 tonnes) et font l'objet d'une pêche régulière sur l'année (Murat, 1990 et M. Linisse, CLPM). Ces poissons sont massivement importés à l'état frais, réfrigéré ou congelé (environ 2 500 tonnes par an) et composent la totalité des importations de décembre à juin. Pendant cette période, les importations de "poissons blancs" sont interdites afin de protéger la pêche locale de poissons pélagiques (dite "pêche à Miquelon").

Il existe cependant entre le 15 décembre et le 15 février, une période creuse (tant au niveau des importations que de la pêche locale) pendant laquelle le marché est déficitaire en poisson rouge frais (M. Linisse, CLPM).

Les "poissons blancs" (thons, thazards, dorades...) constituent une part plus faible des importations (environ 500 tonnes en frais réfrigéré ou congelé). Ils ne sont pas importés de décembre à juin. Les captures de poissons blancs représentent également 60 à 70% du total de la pêche martiniquaise (environ 1500 tonnes) et sont concentrées sur peu d'espèces et une période de pêche plus courte.

La coexistence de deux types de circuits

- un circuit pêche locale- mareyeurs et vente directe

Le circuit pêche locale- mareyeurs, en régression, est pratiqué pour le poisson blanc en période de Miquelon. Alors que le circuit de la vente directe aux consommateurs et restaurateurs concerne 90% des captures de poissons rouges (Murat, 1990).

- un circuit importateurs- poissonniers et supermarchés

Ce circuit est en fort développement sur Fort de France depuis le début des années 80 (effet de la loi de défiscalisation des investissements). On recense en 1990 15 poissonneries et 4 grandes surfaces centralisées à Fort de France.

Il se caractérise par une intégration des deux fonctions importation et distribution. Les importations de poissons frais et réfrigérés, principalement originaires du Venezuela et de la zone Caraïbe sont débarquées directement des bateaux de pêche sur le port de Fort de France. Certains bateaux de pêche vénézuéliens sont affrétés directement par des importateurs poissonniers.

Les collectivités sont également approvisionnées par le circuit d'importation mais en produits congelés.

* Une étude de préféabilité de l'implantation d'une usine de transformation du poisson volant est en cours, supervisée par le Comité Local des Pêches. il s'agirait de la première unité de transformation locale.

Des évolutions récentes

Plusieurs facteurs récents, dont l'impact est encore difficilement évaluable sont susceptibles de modifier à terme le contexte de l'approvisionnement du marché du poisson en Martinique.

(1) Depuis 1987, un contingentement destiné à protéger la pêche locale limite les importations. De décembre à juin, les quotas sont de 125 tonnes/mois et portent sur les poissons rouges uniquement, les poissons blancs étant interdits d'importation. Le reste de l'année, ils sont d'environ 150 tonnes par mois, toutes espèces confondues.

La suppression récente de la commission de régulation des importations mise en place pour définir les contingentements rend possible une augmentation du flux d'importation.

(2) En revanche, le Venezuela pourrait être amené à réduire les échanges de produits de la mer avec la Martinique (qui absorbe 9% des exportations vénézuéliennes de produits de la mer) pour deux raisons:

- la pression sur la demande et la hausse des prix que pourrait occasionner l'installation de deux usines de transformation du poisson (américaine à Margarita, japonaise à Saint Vincent) (L. Reynal, IFREMER)

- la forte croissance de la demande canadienne de poisson qui s'adresse aux pays de la Caraïbe (M. Linisse, CLPM).

(3) Enfin, la pêche martiniquaise envisage une extension de la pêche aux poissons pélagiques (poissons blancs).

222. La commercialisation actuelle des espèces d'aquaculture

Le Saint-Pierre pays

- Pour les intermédiaires de la distribution, ce produit n'est pas encore clairement défini (poisson rouge ou rose, poisson de mer ou eau douce). Plusieurs caractéristiques actuelles altèrent son image: la production en eau douce -et la ressemblance avec le "lapia" des rivières peu apprécié en Martinique-, la coloration noire des viscères, les difficultés de conservation, le goût prononcé de l'aliment.

- Les principaux réseaux de commercialisation ont pu être estimés grossièrement pendant cette mission (cf tableau 3).

La SICA commercialise 30% de la production (8 tonnes en 1989, 14 tonnes en mi-90) et vise le marché de la grande distribution et de la restauration. Sa clientèle comporte 4 supermarchés de Fort de France et 20 restaurants dont 12 acheteurs réguliers de petites quantités. Elle a organisé récemment une campagne de publicité en supermarchés.

L'intégration commerciale au sein des fermes est encore dominante car les producteurs commercialisent 70% de la production de Saint-Pierre, surtout auprès de particuliers. La charte SICA interdit en effet aux adhérents de commercialiser directement vers les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. En dépit de cette interdiction, les producteurs se sont constitués une petite clientèle de restaurateurs.

Les circuits de commercialisation sont encore peu diversifiés. La vente aux poissonniers est très faible. Ceux-ci ne sont pas intéressés par des produits à marge faible comparativement aux poissons d'importation à forte marge.

Certains producteurs envisagent donc de promouvoir la vente en vivant, déjà pratiquée de façon ambulante, afin de toucher une clientèle plus large.

- Les niveaux de prix sont encore très voisins entre circuits. Ils dépendent des prix et des quantités de poissons rouges (surtout d'importation) présents sur le marché.

Tableau 3 : les réseaux de distribution du Saint-Pierre en 1989-90

	% de la production	nombre de producteurs	nombre de clients	prix départ ferme (F/kg)
Vente SICA	30 %	3	25	32,00
Vente directe producteur	70 %	3	nd	42,00
restauration	40 %	2	< 10	
particuliers	20 %	3	nd	
supermarchés, poiss.	10 %	1	2	

Source: entretiens M. Louise (SICA) et producteurs de Saint-Pierre (hors ADAM).

- la saisonnalité du marché du Saint-Pierre est forte. Les ventes s'effectuent entre décembre et février, c'est à dire pendant la période de déficit du poisson rouge frais sur le marché. Ainsi pour 1990, les ventes mensuelles de la SICA s'élèvent à 6,6 tonnes en janvier, 3 tonnes en février contre 4,5 tonnes de mars à juillet. La marge de manoeuvre des producteurs est donc étroite. En 1989, un retard de la commercialisation du Saint-Pierre a posé des problèmes de mévente aux aquaculteurs.

- Au prix actuel du Saint-Pierre, la taille du marché est estimée à 300 tonnes sur un créneau "haut de gamme" par une étude de marché réalisée en 1989 (GEM, 1989). Le coût de production supérieur à 25 F/kg ne permet pas de positionner le Saint-Pierre en poisson de moyenne gamme, plus conforme à son image, donc d'atteindre un marché plus large évalué toujours selon GEM à 1000 tonnes (cf annexe 4).

L'Ombrine

- L'ombrine a encore été peu distribué et principalement auprès d'une clientèle réduite de restaurateurs haut de gamme (3 fixes et 3 occasionnels) *. Selon eux, l'ombrine aurait deux atouts pour la restauration de luxe **, le caractère poisson marin produit localement et le positionnement possible haut de gamme en substitution au loup importé. De plus, l'introduction d'un produit nouveau sur le circuit de la restauration semble plus facile que pour le marché des particuliers, à condition d'une régularité de l'approvisionnement.

- les essais de commercialisation faits depuis 1989 par les producteurs sur un faible tonnage fournissent quelques caractéristiques des réseaux de distribution.

Le secteur de la restauration constitue le circuit de distribution principal. Il concerne surtout un produit de grosse taille vendu 50-55 F/kg départ exploitation. Le poisson portion de 300 g. ne dispose pas encore d'une demande bien définie.

La vente directe aux particuliers est le second circuit: les prix sont proches (55 F/kg) mais pour un poisson vendu écaillé et vidé.

La SICA constitue le troisième circuit avec un prix d'achat au producteur de 48 F/kg.

* La majorité d'entre eux avaient débuté ce produit peu avant la mission.

** Le secteur de la restauration associé aux tours operators n'est pas touché par les importations en frais ni la pêche locale. Il constitue actuellement une clientèle importante des importateurs grossistes de poissons congelés.

La grande distribution reste marginale avec de très faibles volumes fournis à un seul hypermarché à des prix souvent inférieurs à ceux de la SICA. Le poids souhaité varie de 500 g à 1 kg pour un prix de 45 F/kg.

- On ne note pour l'instant aucune saisonnalité sur le marché.
- Le marché de l'ombrine est embryonnaire et fragile. Ainsi l'instabilité de l'approvisionnement en ombrine durant une année (en raison du manque d'alevins- cf supra) a amené certains restaurateurs à retirer ce produit de leurs cartes. Une estimation grossière de la capacité d'absorption de ce secteur compte tenu des consommations actuelles, le dimensionne à environ 30 tonnes (source: entretien syndicat de restaurateurs sur la base de la consommation actuelle de poissons haut de gamme).

223 Quel marché potentiel: local ou exportation ?

Cette question est fortement liée à celles

- de la demande et des concurrences possibles
- de la taille du secteur et du niveau de coût de production

Les éléments disponibles pour évaluer le coût de production sont rares et correspondent à des volumes de production très faibles. Ainsi l'ADAM estime, en fonction de ses essais, le coût de production du saint pierre à 42,00 F/kg en 1989 (pour 600 kg produits) alors qu'il était de 49,00 F en 1988 et de 55,00 F en 1987 *. Les producteurs mentionnent des coûts dans une fourchette de 24,00 à 40,00 F et soumis à une très forte variabilité pour des productions allant de 6 à 10 tonnes.

Pour l'ombrine, un suivi des charges de production est en cours à la station du Robert à partir d'informations collectées auprès d'un seul producteur.

La demande et les concurrences possibles

Sur le marché local

- le Saint-Pierre pays est en concurrence directe avec des poissons rouges importés réfrigérés à un prix de 8 à 12 F/kg** et commercialisés à prix stable toute l'année par les importateurs- poissonniers (environ 30,00 F/Kg) et par les grandes surfaces (environ 40,00 F/Kg). Le Saint-Pierre d'aquaculture est comparativement un produit sur lequel la marge de distribution est très faible.

Deux circuits seraient donc à privilégier pour lancer la consommation sur le marché local: la vente en vivant aux particuliers et la grande distribution, à condition d'une baisse des prix.

- L'ombrine (poisson blanc) n'est actuellement pas en concurrence directe avec d'autres produits en raison du mode de distribution choisi (restauration de luxe). Mais il faut noter que l'effort de pêche local se réoriente de la pêche démersale (poisson rouge) vers la pêche pélagique au poisson blanc (M. Linisse, CLPM) et qu'une concurrence plus ou moins directe n'est pas à exclure à terme.

* L'automatisation de l'alimentation ayant permis une notable réduction du coût de personnel (J.P. Marion, ADAM).

** Le prix moyen du poisson importé, poissons rouges et blancs confondus, était de 18,66F en 1987 (Lantz, Murat, 1990).

Sur le marché métropolitain

L'option vente sur le marché métropolitain du bar est mentionnée par quelques interlocuteurs pour l'ombrine. Une étude de marché en cours de réalisation, cofinancée par le FIOM et le CIPCEM doit en fin d'année fournir des éléments de prospective sur le marché européen du bar à l'échéance de 5 ans (volume prévisible, prix de vente et positionnement du poisson). Les concurrences potentielles risquent en effet d'être fortes sur le marché français qui, avec le marché italien, constitue le débouché principal de l'aquaculture européenne. De plus, l'exemple de la chevrette en Guyane montre que le coût d'approche (transports, entreposage, assurances...) et les difficultés d'accès du marché métropolitain ne doivent pas être sous estimés pour des petits volumes commerciaux souvent irréguliers. Pour la chevrette, ce coût varie entre 5 et 6 F/kg (J. PHILIPPE, ex-NORIMPEX)

Sur les marchés à l'exportation

Les informations concernant le marché américain de l'ombrine (redfish) et du tilapia ne permettent pas de conclure à des débouchés sur cette zone (cf annexe n° 4) même si nos interlocuteurs en Martinique ont mentionné des échanges de Saint-Pierre sous forme congelée entre des îles de la Caraïbe (Porto-Rico, Jamaïque) et les Etats Unis.

Il semblerait en outre, compte tenu d'informations recueillies lors de la mission, que la demande actuelle au niveau de la zone Caraïbe porte plus sur les alevins (notamment de Saint-Pierre) que sur le poisson de taille commerciale. Plusieurs raisons expliquent cette conjoncture: l'arrêt des exportations d'alevins de Saint-Pierre de Jamaïque (en raison des dégâts occasionnés par le cyclone Vincent), le développement de l'élevage du Saint-Pierre à Sainte Lucie et les essais de grossissement de l'ombrine à Antigua.

CONCLUSION

L'aquaculture de poissons pratiquée en Martinique correspond assez nettement à la mise en place d'une activité de diversification pour l'aquaculture existante (chevrette). Le choix du type d'aquaculture (intensif ou non) n'est pas encore fait au niveau du secteur où coexistent divers types d'exploitation. Ce choix conditionnera le coût de l'investissement.

Or, pour ce secteur en cours de constitution, la viabilité et la taille des entreprises seront fonction de la taille du marché et du type d'investissement.

Dans un premier temps, le marché le plus probable est un marché local de taille réduite -estimé par GEM à 300 tonnes pour le Saint-Pierre et à définir pour l'ombrine-. Mais il constitue une base locale de consommation sans laquelle il serait illusoire d'envisager le démarrage de l'aquaculture de poissons.

L'étroitesse du marché intérieur, l'éloignement d'hypothétiques marchés extérieurs, la tendance vers une activité de complément tirant parti de ressources propres militent en faveur d'entreprises de petite dimension, à niveau d'investissement réduit pour un système technique simple.

A priori, il n'existe donc aucun élément rendant redhibitoire l'avenir de la filière. Mais tout reste à contrôler et fiabiliser: la filière technique, les intrants, le marché. En effet, on note plusieurs points de blocage au développement des filières d'élevage pour lesquels des actions ponctuelles peuvent être définies dans le cadre d'un protocole contrôlé de développement:

- le suivi technique des essais dans les fermes en raison notamment des faibles moyens de l'ADAM,
- le manque de fiabilisation des formules et l'irrégularité de la production des aliments,
- la faible disponibilité et l'irrégularité de l'approvisionnement en alevins. A ce titre, la position et le rôle d'IFREMER, seul producteur d'alevins d'ombrine sont à préciser ainsi que le transfert à terme des techniques d'écloserie,
- une évaluation des marchés potentiels, encore peu effectué et notamment pour l'ombrine. Concernant ce poisson, une première étape pourrait consister à collecter les avis et réactions des restaurateurs acheteurs d'ombrine durant l'été 1989.

La mise en place d'un protocole de développement nécessite donc:

- la participation d'un nombre réduit d'exploitants qui effectueront des essais dans le cadre d'une diversification ou d'une activité complémentaire, avec un suivi scientifique des expérimentations (sur la filière technique, sur les points de blocages identifiés) de 2 à 3 ans. Ce volet devra être assorti d'un objectif de production à cette échéance (10 tonnes dans le cas de l'ombrine).
- l'identification de partenaires publics et privés pour une répartition des coûts de développement et une appréciation de leur opportunité.

Tout autre option du type lancement de grosse ferme comme structure de démonstration ou du type expérimentation scientifique sans suivi est à haut risque.

Ce n'est qu'à l'issue d'un tel protocole, qu'il sera possible de définir les conditions de viabilité de la filière aquaculture et d'évaluer le coût et l'opportunité de créer une filière sur ces espèces.

BIBLIOGRAPHIE

Catanzano J. (1988): compte rendu de mission en Martinique- l'économie d'un secteur aquacole, la production de macrobrachium rosenbergii en Martinique, doc interne IFREMER DRV 1989.

C.F.C.E.(1985): marché et développement de l'aquaculture de la chevette et du tilapia aux Etats Unis, Direction des Produits Agroalimentaires, Paris, novembre 1985.

Chamberlain G., Mijet R., Haby M.: comte rendu de la conférence concernant l'aquaculture du red drum, Corpus Christi, juin 1987.

Clement J.C.(1980): le marché des produits de la mer en Martinique, Affaires Maritimes de la Martinique, Aout 1980.

Delpeuch (1984): consommation alimentaire et état nutritionnel à la Martinique, ORSTOM, travaux et documents, Paris 1984.

Eugène S. (1989): la filière des produits de la mer en Martinique- production et commercialisation, mémoire DESS productions animales en régions chaudes, INA Paris Grignon, 1989.

G.E.M.(1989): étude du marché martiniquais du saint pierre d'aquaculture, conception d'une stratégie marketing, Paris, août 1989.

Lantz F, Murat J (1990): le marché du poisson à la Martinique et ses enjeux, miméo, juillet 1990.

Murat J. (1990): Le marché du poisson en Martinique, avril 1990.

Soletchnik P. (1990): état d'avancement du programme de mise au point de l'élevage de l'ombrine subtropicale (*sciaenops ocellata*)., note technique, station IFREMER de Martinique, novembre 1989.

ANNEXE 1: LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Secteur productif

Mr Aulien	producteur (ombrine), Sainte Anne
Mr De Malleray	producteur (saint pierre, ombrine), Sainte Marie
Mr Dormoy	producteur (chevrette, saint pierre), Gros Morne
Mr Joachim	Technicien, Comité Local des Pêches, Fort de France
Mr H. des Etages	producteur M.C.C. (chevrette, essais de saint pierre), Trinité
Mr La Rougery	producteur (chevrette, essais de saint-pierre), Le Lorrain
Mr Linisse	Directeur du Comité Local des Pêches, Fort de France
Mr Louise	Directeur de la SICA aquacole, Saint Pierre

Marché Commercialisation

Mme Bapte	Poissonnerie Bapte, Fort de France (entretien tél.)
Mr Bruno	Chef du restaurant Le Verger, Le Lamentin
Mr Jacquinet	Société G.E.M., Paris
Mr Lieber	restaurateur, Directeur du Syndicat d'Initiative de Saint Pierre
Mr Lowinsky	responsable du rayon Poisson, Supermarché Escale, Le Lamentin
Mr Porfal	responsable du rayon Poisson, Supermarché Continent, Le Lamentin
Mr Rosenberg	Directeur de la Société M. Consultants, Fort de France
Mme Zami	Présidente du Syndicat des Restaurateurs, Fort de France

Encadrement- recherche

Mr Courtier	Directeur de l'Office national des Forêts, Fort de France.
Mr Goyard	Laboratoire ressources aquacoles, IFREMER, Le Robert
Mr La Mauget	D.D.A. Martinique, Fort de France
Mr Marion	Association pour le Développement de l'Aquaculture en Martinique (ADAM), Le Robert
Mr Ricard	Délégué IFREMER aux Antilles, Le Robert.
Mr Reynal:	chef du laboratoire ressources halieutiques, IFREMER
Mr Saint-Felix	laboratoire ressources aquacoles, IFREMER, Le Robert
Mr Soletchnik:	chef du laboratoire ressources aquacoles, IFREMER, Le Robert
Mr Vernejoux	Economiste (VAT) IFREMER Martinique, Le Robert

ANNEXE 2: LES CAPTURES DANS LA ZONE CARAIBES- AMERIQUE DU
NORD ET AMERIQUE DU SUD.

Saint Pierre Pays (Oreochromis spp.): captures en tonnes

	Jamaïque	CARAIBES	Total Car.	AMERIQUE DU SUD
		USA		Brésil
1984	450	1 361	1 811	7 724
1985	990	1 361	2 351	9 875
1986	1 395	98	1 639	10 060
1987	1 400	199	1 793	10 060

Source: statistiques FAO.

Ombline (Red drum- Sciaenops ocellatus): captures aux USA en tonnes

	FL. + Al + Ms.*	Louisiane	Texas	Total
1960	391	194	320	905
1965	380	215	240	835
1970	350	360	720	1 430
1975	410	620	960	1 990
1980	405	330	505	1 240
1981	560	410	280	1 250
1982	440	660	0	1 100
1983	520	880	0	1 400
1984	780	1 180	0	1 960
1985	1 560	1 330	0	2 890
1986	2 610	3 520	0	6 130

* FL: Floride; Al: Alabama; Ms: Mississippi

Source: statistiques Texas Agricultural Extension Service in G. Haby, M. Cuenco: "red drum marketing opportunities", Colloque sur l'aquaculture du red drum, Corpus Christi, 1987.

ANNEXE 3: LES SUBVENTIONS AU SECTEUR AQUACULTURE EN MARTINIQUE.

Sources: période 1981 à 1987: Catanzano (1988);
depuis 1987, M. de la Mauget, D.D.A. Fort de France.

Chevrette: 1981 à 1989.

- **Aides à la SICA:** Des subventions nationale de type agricole (aides aux structures) ont été attribuées par le biais de l'ODEADOM depuis 1981 et de la Région au titre du contrat de plan à partir de 1984. Elles s'élevaient à 3,6 MF.

La SICA a en outre bénéficié d'une subvention FEOGA dans le cadre du règlement 2908/83 d'un montant de 0,4 MF.

- **Aide aux fermes** pour la construction de bassins : second volet des subventions au titre de l'aide aux structures, il s'agit d'une prime à l'hectare de bassin attribuée aux exploitations sur la base d'une dotation globale établie selon les prévisions du plan de développement du secteur. La SICA gère la dotation globale (1,6 MF sur la période 1981 à 1990).

Subventions en 1000F	SICA		FERMES
	Fonctionnement	Investissement	Investissement
1981	450	200	160
1982	402	-	-
1983	400	-	-
1984	246	-	-
1985	250	-	800 *
1986	188	-	696 *
1987	565	-	arrêt
1988	120	370	arrêt
1989	210	165	arrêt
TOTAL	2 831	735	1 656

* crédits non utilisés en totalité.

Il faut signaler que les aides FEOGA ne sont pas cumulables avec ce type d'aide. Deux entreprises ont obtenu des aides FEOGA en 1983 pour un montant de 3,5 MF.

Des subventions ont été accordées aux fermes au titre de l'aide à la création d'entreprise (exonération d'impôts, déduction, allègement des charges sociales) mais le montant attribué aux entreprises aquacoles n'a pu être individualisé.

Saint-Pierre: 1990.

Le volet d'aide mis en place est semblable à celui décrit ci dessus pour la chevrette. Il s'agit de subventions aux structures de type agricole, gérées par la D.D.A de Martinique et attribuées par l'ODEADOM à la SICA aquacole. leur montant global pour l'exercice 1990 est de 0,8 MF.

- Aide à la SICA:

Fonctionnement 271 000 F

Prise en charge à 50% du coût d'un technicien et d'un VAT (221 500 F) et de frais de mission en Jamaïque (50 000 F)

Investissement 122 500 F

Prise en charge à 25 % de matériel d'écloserie: pompes, petit matériel, bacs, surpresseurs...

- Aide aux fermes 400 000 F (3)

Prise en charge à 25 % du coût de bassins de grossissement, aérateurs pour l'intensification des techniques d'élevage.

ANNEXE 4: LES MARCHES DU SAINT PIERRE (TILAPIA) ET DE L'OMBRINE (REDFISH) AUX USA.

Cette annexe synthétise des informations issues de plusieurs documents.

- G. CHAMBERLAIN (Texas Agricultural Extension Service) l'aquaculture du red drum aux USA in Aquaculture Magazine, mars avril 1985, pp 35-52.
- G. CHAMBERLAIN, R. MIJET, M. HABY, compte rendu de la conférence concernant l'aquaculture du red- drum, Corpus Christi, juin 1987.
- CENTRE FRANCAIS DU COMMERCE EXTERIEUR, DPA, le marché de la chevrette et du tilapia aux USA, 1985.

L'ombrine (redfish ou red drum)

L'aquaculture de ce poisson s'est développé sur l'incitation des autorités fédérales de plusieurs états (Texas, Massachussets, Floride) à une production d'alevins destinée d'une part au repeuplement des zones estuariennes et d'autre part à la pêche sportive. Ainsi, l'effort de recherche important mené sur la maturation, la ponte, l'élevage larvaire a bénéficié d'aides du département des parcs et de la nature du Texas et d'associations de protection du golfe du Mexique.

Plusieurs facteurs ont favorisé **le choix du redfish**:

- un marché de consommation du redfish existe dans ces régions et notamment au Texas. Sa croissance en volume avec un élargissement au niveau national est noté depuis le début des années 80.
- L'irrégularité et une forte diminution des captures de pêche de cette espèce a eu lieu entre les années 1970 et 1980 (voire l'arrêt des captures comme au Texas depuis 1982- cf annexe 2), occasionnant une demande non satisfaite.
- La possibilité d'élevage du redfish en eau douce a permis l'exploitation de zones intérieures (lacs) à faible coût foncier.

Les caractéristiques actuelles du marché américain sont:

- un faible niveau de prix. La pression de la demande a permis un maintien des prix en dépit d'une augmentation des captures à partir de 1984, mais le niveau de prix est faible (cf ci dessous).

	Captures (en t.)	prix moyen au débarquement (en \$/kg)
1980	1 240	1,45
1981	1 250	1,52
1982	1 100	1,39
1983	1 400	1,41
1984	1 960	1,43
1985	2 890	1,41
1986	6 130	1,41

Des relevés de prix effectués en 1987 font état de prix moyens inférieurs dans tous les cas à 4 \$/kg sous forme entière et 8 dollars pour le poisson transformé (filets).

poisson entier	1 à 10 kg	1,4 à 1,6 \$/kg
poisson entier éviscéré	1 à 5 kg	3,0 à 3,6 \$/kg
poisson étêté éviscéré	1 à 4 kg	3,6 à 3,8 \$/kg
filets		7,2 à 8,4 \$/kg

(source: enquête présentée au cours de la conférence sur l'aquaculture du redfish)

- De fortes variations saisonnières des prix. Les mêmes relevés illustrent l'amplitude des variations saisonnières.

poisson entier	min 1,0 à 1,2 \$/kg	max 1,8 à 2,0 \$/kg
poisson entier éviscéré	min 1,6 à 1,8 \$/kg	max 4,0 à 5,0 \$/kg
poisson étêté éviscéré	min 2,0 à 2,5	max 4,0 à 5,0 \$/kg
filets	min 5,0 à 6,0 \$/kg	max 10,0 à 12,0 \$/kg

- Une demande portant sur une taille importante du produit, ce qui tend à défavoriser les produits d'aquaculture.

- Des débouchés constitués essentiellement de grossistes et d'industries de transformation, qui exigent donc des volumes commerciaux importants.

Le saint pierre (tilapia rouge)

Comme le redfish, il s'agit d'un poisson présent dans les cours d'eau pour lequel il existe une tradition de consommation mais limitée à la communauté asiatique. La consommation annuelle était de 140 tonnes en 1984.

Deux espèces sont présentes sur le marché:

- le tilapia noir, de bas de gamme, vendu sous forme entière à un prix de détail de 2 \$/kg.
- le tilapia rouge bénéficiant d'une meilleure image et vendu sous forme de filets à 6 \$/kg (prix de détail).

L'approvisionnement du marché est assuré:

- par les importations en provenance du Mexique principalement et de pays de la zone Caraïbe
 - par la pêche fluviale en Floride et en Caroline
 - par quelques exploitations aquacoles (10 environ en 1980 dont une seule produisant 70 tonnes).
- Cependant, des essais d'élevage démarrés en 1981 à Hawaï (2 fermes) ont été abandonnés dès 1983 en raison du marché insuffisamment rémunérateur de cette espèce.

ANNEXE 5: RELEVES DE PRIX (EN F/KG) DE QUELQUES ESPECES DE
POISSONS ROUGES. JUILLET 1990.

	SUPERMARCHES	POISSONNERIES	MARCHES
Vivaneau entier frais ou ref.	60/63,00 F	50,00	-
Vivaneau évidé frais ou ref.	68,00 F	-	-
Vivaneau évidé congelé	45,00 F	-	-
Sarde queue jaune entier frais ou ref.	40,00 F	35/40,00 F	40/45,00 F
Sarde queue jaune évidé frais ou ref.	65,00 F	-	-
sarde rouge entier frais ou ref.(700 g)	53/58,00 F.	40,00 F	-
sarde rouge congelé évidé	36/42,00 F	-	-
Mélange coupé frais ou ref.	50,00 F	30/40,00 F	-
St Pierre Pays entier frais 250 g.	49,00 F.	-	-
Gorette entier frais ou ref.	38/45,00 F.	30,00 F	35/40,00 F
Chirurgien entier frais ou ref.	30,00 F.	25,00 F	-

SOMMAIRE

Resumé

Objectif de la mission

1. Les conditions locales du développement de l'aquaculture de poissons marins

11. La production aquacole existante
 - Un secteur de production dominant: la chevrette
 - Un secteur en démarrage en eau douce: le saint-Pierre
 - Des essais d'élevage de poisson marin: l'ombrine tropicale.
12. Les potentialités de création d'un secteur productif
 - Capacités et motivations d'investissement
 - Les aides à la filière aquaculture
13. La disponibilité de sites adaptés
 - Dans le cas du Saint Pierre Pays
 - Dans le cas de l'ombrine
14. Les structures d'encadrement et de transfert
 - Rôle de l'ADAM
 - Rôle de la SICA

2. les contraintes de développement

21. Contraintes techniques

211. Disponibilité en alevins
 - Saint-Pierre pays
 - Ombrine
212. Disponibilité en aliments
213. Disponibilité en personnel

22. Contraintes de marché

221. Rappel: le contexte du marché du poisson à la Martinique
 - Un déficit du marché
 - La coexistence de deux types de circuits
 - Des évolutions récentes
222. La commercialisation actuelle des produits d'aquaculture
 - Le Saint-Pierre pays
 - L'ombrine
223. Quel marché potentiel pour ces espèces: local ou exportation?
 - La demande et les concurrences possibles sur le marché local
 - La demande et les concurrences possibles sur le marché métropolitain
 - La demande et les concurrences possibles sur les marchés à l'exportation

Conclusion

Bibliographie

Annexes

Annexe 1: Liste des personnes rencontrées

Annexe 2: Captures d'ombrine et de Saint Pierre dans la zone Caraibes et Amérique Nord-Sud

Annexe 3: Les Subventions ay secteur aquaculture en Martinique

Annexe 4: Les marché de l'ombrine (redfish ou red drum) et du Saint-Pierre pays (tilapia rouge) aux USA

Annexe 5: Relevés des prix de quelques espèces de poissons rouges effectué en juillet 1990 en Martinique